



République de Côte d'Ivoire
Union- Discipline- Travail

Cabinet du Premier Ministre

Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat

Chef du Gouvernement

MOT DE CADRAGE
DE S.E.M AMADOU GON COULIBALY,
PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE DE L'ETAT, CHEF DE
GOUVERNEMENT
A L'OUVERTURE DU SEMINAIRE
GOUVERNEMENTAL
SUR LA PRESERVATION ET LA
REHABILITATION
DES FORETS DE COTE D'IVOIRE

VERSION 1

Abidjan, le 13 Novembre 2017

- **Monsieur le Ministre d'Etat ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Directoire des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et les représentants des Partenaires au Développement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non Gouvernementale (ONGs);**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Cabinet de la Primature ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

L'équipe gouvernementale se retrouve aujourd'hui, ici à la Salle des Pas Perdus de la Présidence de la République, pour ouvrir une série de rencontres sur des sujets majeurs de développement économique, social, environnemental et culturel de notre pays. Le premier du genre est celui de « **la préservation et la réhabilitation de la forêt de Côte d'Ivoire** ».

Je salue la présence des membres du Gouvernement et des experts nationaux associés à cette rencontre. Je souhaite la cordiale bienvenue aux représentants des Partenaires au Développement et des Organisations Non Gouvernementales.

Comme vous le constatez à travers la qualité des invités du Gouvernement à cette rencontre, la tenue de ce séminaire, et d'autres qui suivront, traduit bien la volonté du Gouvernement d'ouvrir le débat sur les importants sujets concernés à d'autres acteurs nationaux et extérieurs, dont l'expertise est avérée et l'opinion pertinente. L'objectif visé est d'enrichir le débat avec **la contribution de tous**, en vue de faire des choix stratégiques avisés et de prendre des **mesures efficaces, viables et durables**.

Ainsi, comme je l'annonçais au cours de la réunion du Comité de Pilotage du cadre de suivi du PND 2016-2020

tenue le lundi 6 novembre 2017 à la Primature, outre le thème de la forêt, traité ce jour, nos échanges futurs dans ce format seront consacrés aux problématiques: **(i) de l'orpillage clandestin, (ii) de l'immigration clandestine, (iii) de l'indentification de la population à travers le Registre National des Personnes Physiques et du (iv) dividende démographique.**

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement

Distingués invités,

Revenant au sujet de ce jour, à savoir « **La préservation et la réhabilitation des forêts de Côte d'Ivoire** », il est une évidence, pour chacune et chacun ici présent, que de 1960 à nos jours, la Côte d'Ivoire a connu un fort et rapide recul de sa couverture forestière.

Telle que définie par le Code forestier de 2014, la superficie de ses forêts est passée de **16** millions d'hectares en 1900, à **7,8** millions d'hectares en 1990 et **3,4** millions d'hectares en 2015.

Les causes de ce recul sont connues et concernent notamment : (i) l'agriculture extensive, (ii) l'exploitation mal maîtrisée des forêts pour satisfaire

les besoins de bois d'œuvre et de bois d'énergie et (iii) l'insuffisante capacité de la puissance publique à faire respecter sur le terrain ses textes censés protéger les forêts.

Le Gouvernement ayant pris la pleine mesure de ce contexte extrêmement délicat pour la Côte d'Ivoire, **s'est engagé à élaborer une nouvelle stratégie pour la préservation et la réhabilitation des forêts.** Dans ce cadre, le Gouvernement a proposé une déclaration de politique de préservation et de réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet de déclaration, la partie ivoirienne a engagé une série de concertations avec la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

En prélude à l'adoption de cette déclaration de politique sur les forêts, les parties prenantes ont été invitées à faire part par écrit leurs observations. En vue de prendre en compte vos contributions, j'ai décidé d'organiser ce séminaire gouvernemental dans l'optique d'avoir des échanges ouverts avec les acteurs du secteur de la forêt que vous êtes, sur les orientations qui favoriseront une gestion durable des forêts.

Ce séminaire regroupe donc, outre l'ensemble des membres du Gouvernement, toutes les parties prenantes, à savoir :

- la société civile, à travers la plateforme des ONG de l'environnement et le regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH) ;
- le secteur privé représenté par des industriels de la filière bois et les industriels du cacao à travers World Cocoa Foundation;
- les institutions de recherche aux niveaux national et international;
- les Partenaires Techniques et Financiers ; et
- le **Directoire de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire.**

Il s'agira, au terme de ce séminaire, d'harmoniser les points de vue de l'ensemble des parties prenantes, en vue de l'élaboration de la stratégie de préservation et de réhabilitation des forêts.

▪ **Chers participants,**

Le déroulé de ce séminaire gouvernemental, avec ce format particulier, impliquant la société civile et les partenaires techniques et financiers, indique clairement la volonté du Gouvernement de nourrir ses décisions de la sève élaborée par l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, le premier intervenant, le Ministre des Eaux et Forêts, disposera de **quinze (15) minutes** pour présenter succinctement le projet de déclaration de la politique de préservation et de réhabilitation des forêts.

Ensuite interviendront successivement, en **dix (10) minutes** pour chacun, les participants suivants :

- le Représentant de l'Observatoire Ivoirien pour la Gestion Durable des Ressources naturelles (OI-REN) ;
- le Représentant du Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH) ;
- L'Ambassadeur de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire, au nom des Partenaires Techniques et Financiers et
- enfin, le Directeur Pays de l'ICRAF.

J'invite Mesdames et Messieurs les intervenants à se conformer **au strict respect du temps** qui leur est imparti.

Après ces présentations, nous aurons **01 heure d'échanges**. Il s'agira pour les intervenants, soit de demander des éclairages sur les exposés, soit de faire des contributions sur les points qui leur semblent d'intérêt.

Je rappelle également que le temps imparti aux échanges nous impose **la concision** dans nos différentes interventions.

- **Mesdames et Messieurs;**

La mission qui nous incombe est noble et exaltante, car elle doit nous conduire à écrire, sous la haute autorité de **Son Excellence Alassane OUATTARA, Président de la République**, de nouvelles et belles pages dans le livre du développement de la forêt en Côte d'Ivoire. Je vous y engage toutes et tous, et déclare ouvert, le séminaire gouvernemental sur la forêt.

Je vous remercie de votre aimable attention.